



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2493

Approbation d'une convention de dépôt entre l'Association des Internes et Ancien Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon et la Ville de Lyon / Archives municipales de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2493 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT ENTRE L'ASSOCIATION DES INTERNES ET ANCIEN INTERNES EN PHARMACIE DES HOPITAUX DE LYON ET LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association des Internes et Anciens Internes en pharmacie des hôpitaux de Lyon a sollicité les Archives municipales de Lyon pour leur transmettre, à titre de dépôt, les archives que cet organisme conserve depuis la fin du XIX^e siècle.

La création de cette association est en rapport avec celle de la fonction de pharmacien adjoint dans les hôpitaux de Lyon en 1882 : trois ans plus tard, soit en 1885, est en effet fondée l'association des anciens pharmaciens adjoints qui prendra le nom d'Association des Internes et Anciens Internes en Pharmacie des hôpitaux de Lyon en 1927, suite au remplacement du titre de pharmacien-adjoint par celui d'interne en pharmacie.

Outre des documents concernant son administration et les activités inhérentes aux missions de cette association, celle-ci souhaite confier les livres de garde tenus par des internes et externes en pharmacie dans les différents hôpitaux de Lyon. Ces registres qui n'ont pas de caractère officiel, sont constitués, pour chaque hôpital, d'une présentation hiérarchique des internes, d'annotations humoristiques et souvent caricaturales rendant compte du travail effectué et des relations professionnelles. Agrémentés de dessins et de coupures de presse, ils narrent aussi des événements importants touchant l'actualité, notamment celle de la Grande Guerre.

Les Archives municipales qui conservent le fonds historique des Hospices Civils de Lyon ont un intérêt majeur à accueillir ce fonds qui leur est complémentaire. La longue période et la continuité de ces archives en font par ailleurs un témoin précieux pour l'évolution de cette profession au sein du système hospitalier.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de dépôt susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Archives municipales et l'Association des Internes et Anciens Internes en pharmacie des hôpitaux de Lyon, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN